

Un budget qui ponctionne les réserves

SAMBREVILLE Le bas de laine communal fond « à cause de raisons exogènes »

► La deuxième commune de la province présente son budget 2017.

► 12,96 millions d'investissements malgré les restrictions.

L'heure est à l'austérité. Ce lundi midi, en préambule au passage devant le conseil communal en soirée, le collège PS sambrevillois présentait les grandes lignes de son budget 2017. Avec des ponctions dans les réserves, des arbitrages nécessaires, de (très) mauvaises surprises en provenance des recettes à l'impôt des personnes physiques (IPP), dans lesquels plus d'une commune se reconnaît. Foi de mandataire, les budgets locaux sont de plus en plus compliqués à boucler, « à cause de raisons exogènes », assure le bourgmestre Jean-Charles Luperto. Et ce n'est pas terminé.

1 Les mauvaises nouvelles. Comparer les budgets 2016 et 2017 amène rapidement à une mauvaise surprise de taille : une diminution de 1,14 million d'euros de recettes à l'IPP, selon les dernières informations fournies par le fédéral. « Tous les indicateurs internes à la Ville sont favorables, montrent que ce n'est pas la gestion communale qui est en cause, mais nos finances sont

impactées par des politiques menées à d'autres niveaux de pouvoir, en particulier le tax shift », commente Jean-Charles Luperto.

D'autant que l'IPP n'est pas l'unique nouvelle défavorable. Sambreville doit aussi intégrer,

par exemple, 114.000 euros de cotisations de responsabilisation pour 2016, 125.000 euros de non-valeurs sur les taxes communales (des cas de prescriptions) ou encore 12.000 euros d'arriérés de factures pour les haltes-garderies.

2 Le bas de laine. Du coup, c'est le bas de laine qui trinque. Au début de l'année, s'attendant à des temps difficiles, Sambreville avait fait grimper le montant de ses provisions à 3,5 millions, en plus du boni des exercices antérieurs. « On a eu raison

d'être prudent », estime le maire. Dans le budget 2016, les réserves – boni général et provisions ensemble – représentaient encore plus de 8 millions d'euros. Au bout du budget 2017 : 5,68 millions. C'est dire si le bas de laine fond. Le collègue a d'ailleurs

pris sa calculatrice et estime qu'à ce train-là, il ne pourra guère tenir que 7 ans. Mais des décisions déjà prises amèneront à l'avenir des économies : nouvelle maison de repos, contrat de nettoyage des locaux de la police, gestion plus dynamique du patrimoine communal, provision du boni des pompiers à l'exercice propre, etc.

3 La dette. Elle reste bien maîtrisée, malgré de gros investissements. Les remboursements des crédits, soit 3,53 millions annuels, représentent 11 % du budget ordinaire (des communes de l'arrondissement avoisinent les 20 %). Une des explications est que la commune préfère s'auto-financer plutôt que faire de nouveaux emprunts. D'où la cure d'amaigrissement du bas de laine.

4 Les investissements. Sambreville ne veut pas désinvestir, et prévoit 12,96 millions de dépenses dans divers projets en 2017. A noter que la manne du fonds Feder va sérieusement intervenir, par exemple pour couvrir 90 % des 3 millions pour le Parc des générations ou du 1,85 million pour la finalisation de l'aménagement du Bon Grain. Dans les grosses factures à venir, on notera aussi 900.000 euros pour les travaux de la Grand-Place à Auvelais, 800.000 pour l'avenue du Cimetière ou encore 700.000 pour des travaux de voirie rue de la Chênée à Keumiée. ■

LUC SCHARÈS



900.000 euros sont prévus pour les travaux qui auront lieu en 2017 sur la Grand-Place d'Auvelais. © XDB.

Une voie verte d'Yvoir à Huy

MOBILITÉ DOUCE Par Gesves, Assesse et Ohéy



Le ViciGal aura vocation touristique. De quoi découvrir quelques petites perles, comme ici le château de Hemptinne. © LUC SCHARÈS.

Pour le Groupe d'action locale (GAL) des Tiges et Chavées, couvrant les communes de Gesves, Assesse et Ohéy, c'est l'aboutissement de plus d'un an d'effort de la part de nombreuses personnes impliquées. Ce samedi à Sorinne-la-Longue, il levait le voile sur le projet de créer une « voie verte », autrement dit un cheminement pour cyclistes et piétons totalement sécurisé et aménagé, qui va traverser les trois communes de part en part. Ce « ViciGal » partira des confins d'Yvoir, en connexion avec le Ravel entre Namur et Dinant, pour rejoindre un autre Ravel vers Hamois, qui, lui, assure une connexion entre Ciney et Huy. Bref, un important tronçon qui vient étoffer le maillage déjà existant. L'étude du projet est finalisée et, surtout, le gouvernement wallon a marqué son accord jeudi dernier.

« L'objectif est de créer une dorsale de mobilité douce et touristique sur le territoire, s'inspirant du tracé de l'ancien vicinal reliant l'actuelle gare SCNB de Courrière au village de Perwez, en passant au cœur des villages de Gesves et Ohéy, et s'intégrant dans le grand réseau Ravel, explique la GAL. Il s'agit donc d'as-

surer des liaisons vers Huy et vers Yvoir, via Crupet, pour rejoindre les Ravel de la Meuse, et vers Hamois, en passant par Assesse, pour rejoindre le Ravel Ciney-Huy ».

Pour les concepteurs, l'objectif est double. D'une part, la mobilité douce au quotidien reste le but principal. D'autre part, la voie verte veut aussi être un atout touristique, participant à l'attractivité de la région. Concernant le tracé de l'ancien vicinal, « il ne sera pas forcément suivi à la lettre. Le projet se destine avant tout à bénéficier à la population locale et se veut une alternative aux déplacements motorisés. C'est particulièrement l'aspect "mobilité douce" qui doit primer. Notre volonté a donc été de contourner au maximum les éventuels problèmes de propriété privée en empruntant par exemple, autant que faire se peut, des chemins communaux proches du tracé originel. Plusieurs "tronçons de contournement" ont ainsi été repérés. Plusieurs itinéraires de liaisons ont également été identifiés ». Le projet se fera donc en concertation avec l'ensemble des propriétaires, notamment des agriculteurs. ■

LUC SCHARÈS

LES BRÈVES

LIBRAMONT

Le CDH local outré...

Par communiqué, le CDH libramontois clame ce lundi son indignation « en dehors de tout opportunisme politique », suite à l'expulsion d'une famille d'origine serbe logée depuis un an et demi à Libramont, dans un logement ILA (Initiative locale d'accueil subsidiée par le Fédéral). Cette famille est arrivée sur le territoire belge il y a 6 ans. Au bout de la procédure de demande d'asile, elle a reçu l'ordre de quitter le territoire. Le CPAS de Libramont a demandé à la famille de quitter le bâtiment ILA. « Un recours a été introduit par la famille et elle a obtenu une prolongation d'un an (jusqu'à fin 2017) de son permis provisoire. L'état de santé du papa y est sans doute pour quelque chose. »

... par l'expulsion d'une famille

« Mais à la surprise générale, clament Jean-Marie Francard et Roland Deom, le bâtiment que cette famille a occupé durant 18 mois est subitement déclaré insalubre par arrêté du bourgmestre et jeudi dernier, la famille est conduite manu militari à la gare de Libramont avec un ticket de train pour la destination de leur choix et une petite annonce pour un logement à La Louvière ! C'est vraiment se moquer de ces gens et, ce lundi, cette famille était toujours à la recherche d'un logement alors qu'on se trouve aux portes de l'hiver. » Le CDH se dit révolté devant « ce manque de compassion et cette absence de suivi bienveillant, surtout de la part d'un CPAS. » Il demande avec insistance qu'une solution provisoire de logement soit trouvée par le CPAS au bénéfice de cette famille dont les enfants sont scolarisés dans des écoles libramontoises et qui ne demande qu'à s'intégrer paisiblement dans notre commune. (J.-L. B.)

Bonus médical outre-frontière

BELGIQUE/LUXEMBOURG Le transport d'organes facilité

Sous la présidence luxembourgeoise de l'Union Benelux, le ministre de l'Intérieur luxembourgeois, Dan Kersch, a signé ce lundi une convention qui facilitera le transport transfrontalier urgent en ambulance SAMU/SMUR ainsi que le transport d'organes entre la Belgique et le Luxembourg. Les interventions médicales urgentes pourront ainsi être réalisées plus rapidement de même que les conditions de transport d'organes qui seront optimisées. Ce règlement offre également une sécurité juridique au personnel d'intervention des ambulances et du SAMU/SMUR.

Cette convention élargit la décision Benelux de 2012 qui réglait déjà le transport médical d'urgence. Cette nouvelle décision lève aussi des obstacles liés au permis exigé pour la conduite d'une ambulance au-

delà de la frontière pour des cas qui ne sont pas couverts par la décision Benelux 2012. Le permis B sera dorénavant suffisant pour qu'une ambulance luxembourgeoise puisse circuler librement en Belgique.

Ambulances transfrontalières

Cette décision permettra également aux véhicules autorisés de transporter des organes, des équipes de préleveurs d'organes ou encore des candidats receveurs d'organe de traverser la frontière belgo-luxembourgeoise tout en continuant à utiliser leurs signaux optiques et sonores qui leur confèrent la priorité.

L'administration du ministre grand-ducal rappelle qu'« il est vital pour les Belges et les Luxembourgeois habitant en région frontalière de pouvoir compter en permanence sur un

transport médical d'urgence rapide et efficace, tant pour le transport urgent en ambulance que pour le transport d'organes qui doit se dérouler dans des conditions de sécurité et de qualité très strictes. En effet, cette décision Benelux permet de raccourcir les délais d'intervention pour la transplantation et d'optimiser les conditions de transports bénéfiques pour le patient en attente d'une greffe d'organe urgente mettant en jeu son pronostic vital. »

Cette évolution s'inscrit dans le cadre de l'une des priorités fixées par la présidence luxembourgeoise de l'Union Benelux : accroître la sécurité des personnes et supprimer les obstacles existants et faciliter les soins de santé transfrontaliers au bénéfice de tous les citoyens. ■

JEAN-LUC BODEUX

Des réductions commerciales

ARLON Shootlux lance un produit pour booster le commerce

Encore une nouveauté à mettre au compte de Shootlux, la société créée par l'arlonais Guillaume Saussez : une carte destinée à obtenir des réductions dans différents commerces du chef-lieu et de la région d'Arлон.

« Nous proposons aux gens repris dans notre grande base de données de faire l'acquisition d'une carte de type bancaire. Elle coûte dix euros et permet d'obtenir des réductions dans différents commerces. On commence avec Arlon et sa région, mais nous avons l'intention d'élargir cela à l'ensemble de la province », expose Guillaume, 21 ans. Concrètement, toute personne possédant la « Shootlux Card » peut aller voir sur notre

site les commerces dans lesquels il est possible d'obtenir des réductions. Nous travaillerons par exemple avec une sandwicherie du centre-ville, avec un coiffeur, un coffee-shop, une bijouterie, un bar, un restaurant, un magasin de vêtements, et même un garage et un peintre en bâtiment. La carte offrira aussi des réductions dans certains événements. »

Pour l'heure, avant même le lancement du produit ce lundi, une quinzaine de partenariats commerciaux ont été établis. « Sur simple présentation de la carte, vous obtenez 10 % par-ci, deux euros de réduction par-là. Vous aurez vite fait des économies. Et pour les commerçants locaux, c'est la garantie de

vendre plus ». Guillaume a les idées larges. D'ici la fin 2017, il prévoit d'avoir étendu son offre à toute la province et de pouvoir collaborer avec 350 enseignes.

Pour Guillaume Saussez, le constat est clair : « Ce type de solution, c'est l'avenir. On ne fait plus du marketing comme dans le temps. Aujourd'hui, les petits commerces n'ont pas les moyens de faire du digital marketing. C'est cela que je leur offre. Je veux aider le commerce local. »

À noter que le projet a été étudié avec une grande agence de communication grand-ducale. « Cela tient la route », assure Guillaume, confiant. ■

R.G.